

A B l'islam

II

Les Actes de Culte

Les œuvres religieuses

- Il y a deux genres d'œuvres dans l'Islam:
 - Les actes de culte: ceux sont les rites et les obligations du culte, telles la Salât, la Zakât, le jeûne et le pèlerinage.
 - Les transactions: elles renferment toutes les activités de la vie en relation avec l'individu, la famille, la société ou la communauté islamique dans son ensemble, que ces activités soient politiques, économiques, culturelles, judiciaires ou morales.. régionales ou mondiales.
- Lorsque les transactions sont accomplies dans le but d'obéir à la législation d'Allah, elles représenteront un genre de culte dans son sens général.
- Ce livret ne tiendra pas l'explication des transactions. Par conséquent, chaque fois que vous aurez besoin d'une fatwa dans quelque cas, vous devez vous référer soit aux livres de Fiqh (la jurisprudence islamique), poser la question à un ouléma de confiance, ou bien auprès d'un organisme islamique.
- Les piliers pratiques de l'Islam sont cinq: les deux professions de foi, la Salât, la Zakât, le jeûne et le pèlerinage.

Les deux professions de foi

- Vous devez prononcer les deux professions de foi, tout en ayant foi en elles de tout votre cœur, dites :

• Il n'y a de dieu qu'Allah • et Muhammad est le messager d'Allah

La première profession veut dire: l'affirmation, et la foi en l'unicité d'Allah, qu'Il mérite, sans autre, l'adoration et l'obéissance absolue dans toute chose.

Et la seconde veut dire : l'affirmation et la foi que Mohammad est le messager envoyé d'Allah, il nous a transmis le Livre d'Allah, le Coran. Le Coran et la Sunna du Prophète (Que la bénédiction et la paix d'Allah soient sur lui) présentent un mode de vie complet..

La Salât (la prière)

- Il faut accomplir la prière cinq fois par jour.
- La Salât de l'aube se compose de deux Rak'a (une unité de prière islamique), son temps est après l'aube jusqu'au lever du soleil.
- La Salât du Dhohr (prière de midi) se compose de quatre Rak'a, son temps se situe entre la disparition du soleil et le milieu de la période

entre la disparition et le coucher du soleil.

- La Salât d'Al-'Asr (prière de l'après-midi) est de quatre Rak'a, son temps commence depuis la fin de la prière de midi jusqu'au coucher du soleil.
- La Salât d'Al-Maghrib (prière du coucher du soleil) est de trois Rak'a, son temps se situe entre le coucher du soleil et la disparition des derniers reflets (à peu près une heure et quart après le coucher du soleil).
- La Salât d'Al-'Icha' (prière de la nuit) est de quatre Rak'a, son temps préféré commence de la fin du temps du Maghrib jusqu'à minuit, et il peut être prolongé jusqu'à l'aube.

La pureté

- Un musulman doit être pur et propre lorsqu'il fait la prière.
- Il y a deux genres de pureté : l'ablution (pureté mineure) et le lavage (pureté majeure).

a- L'ablution (pureté mineure) : Se fait comme suit :

- Il faut d'abord avoir l'intention de faire cet ablution afin d'accomplir la prière.
- Dites : « Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux ».
- Avec de l'eau pure, lavez vos mains jusqu'aux poignets, rincez votre bouche, inspirez de l'eau puis rejetez-le afin de nettoyer le nez.
- Lavez votre visage.
- Lavez vos mains jusqu'aux coudes (commençant par la main droite).
- Passez les mains mouillées sur votre tête et vos oreilles.
- Lavez vos pieds jusqu'aux chevilles (commençant par le pied droit).
- Prononcez les deux professions.
- Lorsque vous faites l'ablution une fois, vous n'aurez pas besoin de le refaire sauf si votre ablution est devenue invalide.
- Une ablution est invalidée par les selles, les urines, le vent ou le sommeil.

b- Le lavage (pureté majeure):

- Le musulman doit se laver dans les cas suivants :
 - Lorsqu'il émet les spermes par les moyens normaux.
 - Par les rapports sexuels.
 - La fin des menstruations chez la femme.
 - La fin de la période d'accouchement chez la femme.
- Le lavage doit être accompli avec de l'eau pure en le diffusant sur tout le corps.

c- Al-Tayammum (la pureté sèche):

- Nous recourons au Tayammum (une terre pure) lorsqu'on ne trouve pas l'eau nécessaire pour faire l'ablution ou le lavage, ou bien dans le cas où on se trouve incapable d'utiliser l'eau à cause d'une maladie ou autre.
- Pour faire le Tayammum, nous recourons à une terre pure, nous en passons sur nos visages, une seule fois, et nos mains (commençant par la main droite).

Comment accomplit-on la Salât?

- Il est préférable d'accomplir la Salât en groupe avec les musulmans à la mosquée. Ainsi vous aurez une récompense meilleure, et vous y apprendrez plus facilement la manière d'accomplir la Salât.
- Au cas où vous accomplissez la Salât seul, faites ce qui suit :
- Assurez-vous de la pureté de votre corps, vos vêtements et la place où vous accomplissez la Salât.
- Mettez-vous sur la direction de la qibla, c'est la direction de la Ka'ba à la Mecque.
- Levez vos mains au niveau de vos épaules et dites : « Allahou Akbar » (Allah est le Plus Grand).
- Mettez vos mains sur votre poitrine : la main droite en dessus de la main gauche.
- Récitez la sourate d'Al-Fâtiha (PROLOGUE ou OUVERTURE), puis récitez une courte sourate ou quelques versets du Coran.
- Inclinez-vous en disant : « Allahou Akbar », votre dos doit être droit et vos mains doivent être appuyées sur vos jambes.
- Durant votre inclinaison, dites trois fois: « Soubhana Rabiya Al-'Azîm » (Gloire à Allah le Très Grand).
- Ensuite, relevez la tête et dites : « Samî'a Allahou Liman Hamida, Rabana wa laka Al-Hamd » (Allah entend celui qui Le loue, Seigneur, à Toi les louanges).
- Puis dites : « Allahou Akbar », tombez prosterné tout en mettant votre front, vos jambes et les doigts de vos pieds sur le sol. Dans la prosternation dites trois fois : « Soubhana Rabiya Al-'Alâ » (Gloire à Allah le Très Haut).
- Ensuite dites : « Allahou Akbar », et asseyez-vous. En étant assis, dites une seule fois : « O Allah, pardonne-moi et fais-moi miséricorde ».
- Puis dites de nouveau: "Allahou Akbar" et prosternez-vous une autre fois. En se prosternant, dites : « Soubhana Rabeya Al-'A'la » (Gloire à mon seigneur, le Très-Haut).
- Une Rak'a est alors accomplie par l'accomplissement de la seconde prosternation.
- Ensuite, levez-vous et dites : « Allahou Akbar », puis tenez-vous droit pour accomplir la seconde Rak'a typiquement comme la première.
- Lorsque vous terminez la seconde Rak'a, asseyez-vous et dites (At-Tashahoud) et (la prière d'Abraham).
- Enfin, faites les salutations à droite en disant : (Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous).
- Et faites les salutations à gauche en disant : (Que la paix, la miséricorde et les bénédictions d'Allah soient sur vous).
- De cette façon, vous pouvez accomplir la Salât du matin parce qu'elle se constitue de deux Rak'a seulement.
- Dans la Salât du midi, levez-vous après At-Tashahoud sans dire la prière d'Abraham, et faites deux autres Rak'a.
- Ensuite dites At-Tashahoud, puis la prière d'Abraham et les salutations.
- De la même façon que vous faites la Salât du midi, faites celle de l'après-midi et celle de la nuit.
- Quant à la Salât du Maghrib (le coucher du soleil), elle se constitue de trois Rak'a, par conséquent, vous devez faire une seule Rak'a après le premier Tashahoud.

Pourquoi fait-on la prière :

- Les musulmans accomplissent la prière pour adorer Allah, elle fait partie des actes de culte sublimes que Dieu aime de la part des gens.
- Pour remercier Allah parce qu'Il nous a créé dans la forme la plus parfaite.
- Et parce qu'Il nous a guidé à l'Islam.
- Pour que les musulmans puissent parler à Allah durant la Salât en utilisant Ses paroles, les versets coraniques.
- Pour qu'ils se rappellent d'Allah et ne L'oublent jamais, ni Ses commandements au milieu de la vie.
- Pour invoquer Allah (Exalté soit-Il), Lui demander l'aide, la réussite, la guidance continue tout le long de la vie qui paraît parfois obscure.
- Pour accroître l'amour et la crainte d'Allah dans les cœurs des priants afin qu'ils suivent le droit chemin de la religion ainsi que ses lois et ses éthiques.
- Parce que leurs prières constituent des bonnes œuvres susceptibles de dissiper les mauvaises.
- Et par conséquent, lorsqu'ils rencontrent leur Dieu au Jour Dernier, ils jouiront de la bonne récompense préparée par Lui dans les Jardins des délices.
- La Salât constitue un programme de formation et d'élévation qui fournit aux musulmans - s'ils réussissent à l'accomplir parfaitement- des avantages magnifiques : physiques, morales et spirituelles, comme la propreté, l'ordre, la santé, la discipline, la fraternité, l'égalité et la cohésion sociale ... etc.

La Zakât

- Le terme de la Zakât à son origine signifie la croissance et la pureté.
- Et en Islam, il veut dire, que vous devez payer, chaque année lunaire, un certain taux d'argent de vos consommations, dans des œuvres de charité déterminées par le Coran.
- Lorsque vous consommez, le long d'une année lunaire, une somme d'argent qui dépasse le prix de (85) grammes d'or pure, vous devez cependant vous acquitter de 2.5% de cet argent sous forme de Zakât.
- Ce montant de la Zakât est donné aux pauvres et nécessiteux des musulmans, aux voyageurs indigents, à ceux qui travaillent à l'appel à l'Islam et au Djihad pour la voie d'Allah, à ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam) pour les encourager, et à ceux qui sont lourdement endettés et qui trouvent de la difficulté à verser leurs dettes.
- De même, lorsque vous possédez des marchandises le long d'une année lunaire, vous devez vous acquitter de la Zakât de ces marchandises en évaluant son taux de la même manière.
- Vous pouvez poser vos questions aux oulémas ou bien vous référer aux livres spécialisés en ce domaine afin de connaître les autres formes de biens qui exigent le paiement de la Zakât.

Pourquoi s'acquitte-t-on de la Zakât ?

- Nous nous acquittons de la Zakât pour adorer Allah. C'est Lui qui nous a ordonné de le faire parce qu'Il (Exalté soit-Il) aime les donateurs d'aumônes.
- Pour remercier Allah (Exalté soit-Il) parce qu'Il nous a fourni les

biens et nous a accordé la réussite à les gagner.

- 9- Pour donner l'aumône aux pauvres et nécessiteux, et soulager les affligés.
- 10- Pour contribuer à la réforme de notre communauté musulmane.
- 11- Pour prendre part à l'appel à l'Islam dans le monde entier.
- 12- Pour purifier nos âmes des maladies d'avarice, de cupidité et d'avidité.
- 13- Par conséquent, nous devenons les maîtres de nos biens et non pas leurs esclaves.
- 14- Pour purifier nos biens des fautes commises lors de leurs acquisitions.
- 15- Allah donc nous les gardera et les bénira.
- 16- Allah compensera notre Zakât, d'une meilleure récompense dans l'au-delà.
- 17- En s'acquittant de la Zakât, nous protégeons les nécessiteux des musulmans de tomber dans l'envie et la haine.
- 18- En s'acquittant de la Zakât, nous protégeons aussi notre société du conflit qui a toujours lieu entre les différentes classes sociales, et nous aidons à résoudre le problème économique.
- 19- Vous pouvez verser votre Zakât à la maison de la Zakât, ou toute société islamique fiable, qui collecte la Zakât et la verse dans ses fonds légitimes.

Le jeûne

- 1- Lorsque le mois de Ramadan arrive, (le neuvième mois de l'année lunaire islamique), tous les musulmans jeûnent durant les jours de ce mois pour obéir à Allah (Exalté soit-Il), et Le remercier pour avoir révélé le Noble Coran durant ce mois.
- 2- Le jeûne consiste à s'abstenir de manger, de boire et d'avoir des relations sexuelles, de l'aube jusqu'au coucher du soleil.
- 3- Sauf que, durant le mois de Ramadan, le malade et le voyageur, sont permis de rompre le jeûne.
- 4- Si la personne malade ou bien le voyageur rompent leur jeûne durant quelques jours du mois de Ramadan, alors il leur incombe de compenser le jeûne de ces jours-là après le mois de Ramadan.
- 5- Lorsque le mois de Ramadan se termine, Eid Al-Fitr commence au premier jour du mois de Chawwâl, le mois suivant du mois de Ramadan.
- 6- Le matin du jour de l'Eid Al-Fitr, les musulmans accomplissent la Salât du Eid en groupe, en plein air ou dans les mosquées, pour remercier Allah le Tout Puissant qui leur a accordé la réussite à accomplir le jeûne tout le long du mois de Ramadan.
- 7- En ce qui concerne cet important acte de culte, Allah (exalté soit-Il) dit -ce qui peut être traduit comme : « **Ô les croyants! On vous a prescrit as-Siyâm comme on l'a prescrit à ceux d'avant vous, ainsi atteindrez-vous la piété,** » (TSC, Al-Baqara (LA VACHE) : 183).
- 8- Il (Gloire à Lui) dit aussi, ce qui peut être traduit comme : « **(Ces jours sont) le mois de Ramadân au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement. Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, alors qu'il jeûne un nombre égal d'autres jours.** » (TSC, Al-Baqara (LA VACHE) : 185).

Pourquoi accomplit-on le jeûne au mois de Ramadan ?

- 9- Nous nous acquittons du jeûne au mois de Ramadan pour obéir au commandement d'Allah (Exalté soit-Il), qui aime les jeûnants.
- 10- Pour Le remercier pour avoir révélé le Coran au mois de Ramadan afin de nous guider vers le bon chemin.
- 11- Et parce qu'Il (Exalté soit-Il) nous a guidé à croire le Coran.
- 12- Et parce qu'Il nous a accordé la réussite à apprendre le Coran par cœur, à le lire, le comprendre et se laisser guider par ses versets.
- 13- Nous nous acquittons du jeûne afin de maîtriser l'avidité aux nourritures et aux boissons dans nos corps.
- 14- Pour nous entraîner à s'abstenir des nourritures, des boissons et des biens interdits afin d'obéir au commandement d'Allah.
- 15- Nous nous acquittons de la Zakât pour nous rappeler des pauvres et nécessiteux ainsi que leurs enfants qui souffrent souvent de la faim.
- 16- Nous nous acquittons de la Zakât pour nous éloigner des désirs, et pour prendre un soin supplémentaire de nos âmes en faisant preuve de diligence dans l'accomplissement des cultes au mois de Ramadan.
- 17- Pour accroître notre dévotion à Allah, ainsi que notre crainte, notre patience et notre obéissance envers lui, en plus des profits sanitaires.
- 18- La récompense de tous ces œuvres sera conservé chez Allah jusqu'au Jour Dernier.

Le pèlerinage

- 1- Le pèlerinage est un voyage vers la Ka'ba – La maison Sacrée – à la Mecque, en raison d'établir le commandement d'Allah, et d'y accomplir certains rites (Pour en savoir plus, référez-vous aux références islamiques sur ce sujet).
- 2- Le pèlerinage est une obligation –à accomplir une fois de la vie– par tout musulman adulte et qui possède la capacité (corporelle et financière).
- 3- Le voyage du pèlerinage, y inclus ses rites, confirment, d'une manière unique, les principes de l'Islam et raniment les monuments islamiques où vivaient les prophètes Abraham, Ismaël et Mohammad (Que la bénédiction et la paix d'Allah soient sur lui).
- 4- En général, il faut accomplir les rites du pèlerinage durant la première moitié du mois de Dhul-Hijjah (le dernier mois de l'année islamique).
- 5- Au neuvième jour de Dhul-Hijjah, on accomplit le rite le plus important du pèlerinage, c'est l'arrêt sur la montagne d'Arafat, où se rassemblent tous les pèlerins qui dépassent parfois les deux millions.
- 6- Allah avait prescrit l'arrêt des pèlerins à Arafat afin qu'ils L'invoquent, qu'ils annoncent leur repentir auprès de Lui et leur volonté de gagner Sa miséricorde et Son pardon.
- 7- Ce qui nous rappelle du plus grand rassemblement le Jour Dernier.
- 8- Le jour qui suit (le dixième) est le Grand Baïram, la fête du sacrifice, à laquelle les pèlerins immolent leurs sacrifices. Après l'immolation, ils se dirigent vers la Mecque où ils font les sept circuits autour de la Ka'ba.

9- Durant cette fête, les musulmans partout dans le monde immolent les sacrifices (les chameaux, les vaches et les moutons) après l'accomplissement de la prière de la fête.

10- Les sacrifices ont été prescrits pour commémorer le sacrifice ultime du prophète Abraham (Que la paix soit sur lui), quand il était sur le point d'égorger Ismaïl, son fils unique et bien aimé, c'était lorsqu'Allah l'a ordonné d'égorger son fils afin de tester sa sincérité et son obéissance.

11- Lorsque vous accomplissez les rites du pèlerinage, vous pourrez visiter la mosquée du prophète en Médine et y accomplir la Salât qui vaut une grande récompense.

12- Et si vous êtes à Médine, vous pouvez visiter la tombe du Prophète (Que la bénédiction et la paix soient sur lui) ainsi que les tombes des compagnons honorés et leur faire les salutations sans commettre des interdictions.

13- De même, la visite de la mosquée d'Al-'Aqsa est désirable dans l'Islam. Implorons Allah pour aider les musulmans afin de la sauver des mains des juifs agresseurs.

Pourquoi accomplit-on le pèlerinage:

- 14- On accomplit le pèlerinage pour obéir au commandement d'Allah (Exalté soit-Il).
- 15- Pour Le remercier pour les dons de la santé, du bien-être, de l'argent et des enfants.
- 16- Pour glorifier Allah en faisant les circuits autour de la Ka'ba, la maison d'Allah purifiée.
- 17- La Ka'ba est la première maison installée sur la terre pour l'adoration de Dieu. Allah (Exalté soit-Il) avait ordonné Abraham et son fils, Ismaïl, de la construire.
- 18- On accomplit le pèlerinage pour faire la Salât à la Ka'ba, qui est la qibla de tous les musulmans partout dans le monde. (La qibla : la direction de la Ka'ba vers laquelle on s'oriente durant la prière)
- 19- On accomplit le pèlerinage pour nous arrêter à la montagne de 'Arafat, faire les rites glorifiés, y invoquer Allah, purifier nos âmes, et nous repentir de tous nos péchés.
- 20- On accomplit le pèlerinage pour voir les lieux où avaient résidé Abraham, l'ami privilégié d'Allah et Son noble prophète, ainsi que le prophète Ismaïl, et où ils ont adoré Allah.
- 21- On accomplit le pèlerinage pour voir la terre sacrée sur laquelle est né le Prophète Mohammad (Que la bénédiction et la paix soient sur lui), et où il a vécu, reçu la révélation, a enduré les préjugés et a combattu afin d'appeler à la religion d'Allah.
- 22- On accomplit le pèlerinage pour rencontrer les musulmans venant de tous les pays du monde, pour toucher la fraternité, l'égalité, la coopération et l'amour qui ont lieu entre les musulmans, sans considérer les différences de nationalité, de couleur, du niveau de vie ainsi que les autres considérations mondaines, là-bas on découvre l'universalité de l'Islam.
- 23- On accomplit le pèlerinage pour pratiquer l'éthique de la patience, de sacrifice, d'endurance, de la simplicité, et d'autres pratiques spirituelles, dont nous avons désespérément besoin.
- 24- Et enfin, on accomplit le pèlerinage pour purifier nos âmes des péchés, on retourne du pèlerinage sans péchés, et ensuite on commence une nouvelle vie, pure, espérant de la garder pure jusqu'au Jour Dernier, où nous serons les privilégiés d'Allah au Paradis.

Comment embrasser l'Islam? (L'abc de l'Islam)

Muhammad Sulayman Al-Ashkar
Traduit par: Noran Adel

دار النشر للجامعات

A B l'Islam

II

Les Actes de Culte